

Plan des Sentiers N^{os} 140 et 147 de
 l'Atlas des chemins vicinaux de la Ville
 de Nivelles, à l'appui d'une proposition de
 changements faite par M^r Crousse Arocat
 en la dite Ville.

Approuvé pour être annexé à
 l'arrêté royal du 5 Mai 1862.

Le Ministre de l'Intérieur
 Signé A. Van den peereboom
 Pour Copie Conforme,
 Le Secrétaire général
 du Ministère de l'Intérieur.

E. Lavenex



Légende

- Le Sentier N^o 140, dont la suppression est demandée
 a une superficie de 162 ar, 25 centiares — — — — — 1 25
- ~~La partie B, C du Sentier N^o 147, que M^r Crousse
 propose de supprimer, contient — — — — — 1 17~~
- Le Sentier A B à ouvrir dans son terrain pour
 remplacer le précédent, contiendrait — — — — — 1 37

Certifié exact par le Géomètre soussigné
 A Nivelles, le 10⁸ br 1862

L'Amair

Par le Conseil Communal
 En séance le 12 mar 1863.

Par le Conseil Le Bourgmestre,
 Le Secrétaire
 L'Amair



Il est nul et
 sans effet
 si contre
 l'Amair